



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/278

Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Lyon Côté Croix-Rousse pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2014 et signature de deux conventions afférentes

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme BOUZERDA Fouziya

**SEANCE DU 7 JUILLET 2014**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : M. CUCHERAT Yann

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

2014/278 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON COTE CROIX-ROUSSE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS 2014 ET SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS AFFERENTES (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Entre janvier 2007 et décembre 2012, le 4<sup>e</sup> arrondissement de Lyon a été inscrit dans un dispositif d'opération urbaine visant à structurer et développer le tissu commercial et artisanal.

Les partenaires, à savoir l'Etat, la Ville de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône et l'Association des Commerçants et Artisans Lyon Côté Croix-Rousse, ont mené un certain nombre d'actions de renforcement de l'attractivité commerciale du secteur (aide à la rénovation des devantures, démarche performance commerce, amélioration de l'éclairage des commerces, renforcement et structuration de l'association des commerçants...)

La phase 2 de l'opération urbaine s'est terminée le 8 décembre 2012. Elle a permis de poursuivre la dynamique engagée en phase 1 et de consolider le partenariat. Aussi, les partenaires ont décidé lors du comité de pilotage de l'opération urbaine Lyon 4<sup>e</sup> du 16 novembre 2011, de déposer un projet de troisième phase qui est en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Actuellement, le dispositif FISAC reste en vigueur sur le plan national, mais les délais d'instruction sont particulièrement longs et les modalités d'attribution et de participation financière de l'Etat, incertaines.

Aussi, pour garantir la continuité de la dynamisation commerciale sur l'arrondissement, les partenaires souhaitent, à l'instar de l'année 2013, maintenir leur engagement pour l'année 2014, en signant une convention multi partenariale qui s'appuie sur trois axes majeurs :

1. Coordination des actions de dynamisation commerciale et artisanale sur le 4<sup>e</sup> arrondissement :

- animation de l'association ;
- professionnalisation des acteurs associatifs.

2. Actions de promotion et de développement du commerce et de l'artisanat :

- sensibilisation à l'accessibilité des commerces ;
- démarche d'amélioration des pratiques professionnelles ;
- promotion du territoire et anticipation des mutations de l'appareil commercial ;
- continuité et développement des animations visant à renforcer l'attractivité et la notoriété de l'espace commercial.

3. Démarche prospective :

- réflexion pour la mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance multi partenariale pour la dynamisation commerciale.

Afin de mettre en œuvre un programme d'actions répondant aux objectifs définis ci-dessus, l'Association Lyon Côté Croix-Rousse sollicite le soutien financier de la Ville de Lyon.

Lyon Côté Croix-Rousse s'est constituée en 1975 (sous le nom "CRAC") pour fédérer les commerçants et artisans du 4<sup>e</sup> arrondissement et accroître ainsi le dynamisme commercial du quartier et sa notoriété. Elle compte entre 150 et 200 adhérents et emploie une animatrice à temps plein ainsi qu'une personne en charge de la comptabilité à temps partiel.

L'Association organise trois animations commerciales pendant l'année : Croix-Rousse en Fête (juin), la Grande Braderie (septembre) et le Village de Noël (décembre).

Elle édite également un guide des commerces de la Croix-Rousse, dispose d'un nouveau site Internet, anime une page Face book, participe à la Grande Semaine du Commerce et aux illuminations de rues au moment des fêtes de fin d'année.

Grâce au FISAC, Lyon Côté Croix-Rousse a consolidé son fonctionnement en structurant son organisation (mise en place de commissions de travail par exemple) et en développant sa communication (travail sur l'identité, relooking du logo, plaquette de présentation). Elle a également travaillé sur sa politique de recrutement de nouveaux adhérents (mise en place d'une organisation territoriale par secteurs).

Le budget annuel de l'Association pour l'année 2014 s'élève en prévisionnel à 205 000 €.

La Ville de Lyon souhaite marquer son soutien à l'Association Lyon Côté Croix-Rousse dans la perspective des enjeux décrits ci-dessus, en lui allouant une subvention de 30 000 €.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

**DELIBERE**

1. Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'Association Lyon Côté Croix-Rousse (dont le siège social est situé 14 rue Pailleron à Lyon 4<sup>e</sup>), pour la mise en œuvre des actions répondant aux objectifs décrits ci-dessus.

2. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon, l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône et l'Association Lyon Côté Croix-Rousse, est approuvée.

3. La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon Côté Croix-Rousse est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. La dépense en résultant, soit 30 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur le programme DEVELOPMENT, opération INTFISAC, ligne de crédit 63621, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA